

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 26 (1881)
Heft: 20

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le tronçon du mur ancien qui s'appuie contre la porte de l'hôpital et auquel se soude le mur nouveau, a été abaissé, taillé en gradins et percé également de meurtrières.

Du côté du chemin militaire, le rempart intérieur a été nouvellement terrassé, et sur le terre-plein même on achève une poudrière casematée non loin de la voûte qui précède la première porte de l'hôpital, du côté de la ville. Les ponts du canal de jonction, sauf celui de la route de l'hôpital, avancent vers leur achèvement. Au pont de la porte de Kehl, le bétonnage est terminé. Le pont de la route de la citadelle sera livré bientôt à la circulation, car la pose du tablier est commencée. Hors la porte d'Austerlitz, les deux piles maçonnées sont finies et le tablier s'établit. La construction du pont de la porte de l'Hôpital a été retardée par les difficultés imprévues que l'on a rencontrées pour l'établissement de l'écluse projetée en cet endroit.

Les travaux seront repris après épuisement préalable de l'écluse envahie par les eaux. Les ponts achevés, on poussera vivement la construction du pont tournant à l'entrée de l'île, du port-bassin et du réseau ferré destiné à relier ce port à la gare d'Austerlitz — on suppose que la nouvelle voie navigable sera livrée à l'exploitation vers le mois d'avril 1882, — enfin les fondations du fort destiné à protéger l'entrée du canal de l'Ill au Rhin. Ce fort, dont les fondations sont déjà très avancées, s'élèvera à la Robertsau, tout près de la maison éclusière située au point où le canal de l'Ill débouche dans le Rhin.

(République française.)

Société des officiers de la Confédération suisse
TRAVAUX DE CONCOURS POUR 1881/82.

Conformément à la décision prise à Soleure par l'assemblée des délégués, le comité central est chargé de consacrer une somme de 1000 fr. à des primes pour travaux méritoires.

Les sujets ci-après sont proposés :

1. Exposé historique et militaire de l'invasion des Français en 1798; marche des événements à l'aile droite des positions suisses. — Ce travail doit être une continuation de l'étude sur la campagne de 1798, présentée l'année dernière par la section vaudoise et honorée du premier prix.

Autant que possible le travail doit se baser sur des sources de première main.

2. Quelle est la meilleure manière de recruter et de former les officiers d'administration en exécution de l'art. 49 de l'organisation militaire du 13 novembre 1874 et en se basant sur les expériences faites dès lors ?

3. Quelle est la meilleure manière d'exercer l'infanterie au tir dans les années où elle n'a pas de service ?

Les travaux doivent être expédiés au plus tard pour la fin de mars 1882 à M. le colonel Meister, à Zurich (rapporteur du comité central). Ils seront pourvus d'une devise. Le nom de l'auteur sera indiqué dans une enveloppe cachetée et jointe à l'envoi. La devise du travail sera répétée sur l'enveloppe.

Le jury est composé de MM. le colonel-divisionnaire Alph. Pfyffer; le colonel Rudolf, instructeur en chef de l'infanterie; le lieut.-colonel Alexandre Schweizer de l'état-major général.